

FORMULAIRE DE NOTIFICATION POUR UN OU PLUSIEURS SERVICES INTERMÉDIAIRES EN LIGNE EN BELGIQUE

Le but de ce formulaire est de s'assurer que l'IBPT dispose de toutes les données nécessaires concernant les fournisseurs de services intermédiaires afin de permettre un contrôle efficace et exhaustif du respect des dispositions du DSA¹.

I. Informations générales
1. Êtes-vous un fournisseur d'un service intermédiaire en ligne conformément à l'article 3, g) du DSA, c'est-à dire un fournisseur qui met à disposition un service de la société de l'information pour transmettre, héberger ou rendre public le contenu des utilisateurs ? ☐ Oui ☐ Non
2. Si vous avez répondu non à la question précédente, veuillez expliquer pourquoi les services que vous proposez ne sont pas des services intermédiaires en ligne :
Vous ne devez répondre aux questions ci-dessous que si vous avez répondu « Oui » à la question 1.
3. Adresse de l'établissement principal² (UE + EEE) :
4. Dénomination officielle :

¹ Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques ou « DSA »), <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj>.

² En vertu du DSA, l'établissement principal est le lieu où le prestataire a son administration centrale ou son siège statutaire au sein duquel sont exercés les principales fonctions financières ainsi que le contrôle opérationnel.

5. Nom commercial :
6. Forme juridique :
7. Numéro d'entreprise :
8. Date d'enregistrement :
9. Site(s) Internet :
10. Numéro de téléphone :
11. Adresse e-mail ³ :
12. Personne de contact (prénom et nom de famille) :
13. Point de contact pour les autorités des États membres, et langue(s) de communication (article 11 du DSA) :
14. Moyens par lesquels les informations concernant le point de contact de l'article 11 du DSA sont mises à la disposition du public (par ex. URL, document, section du site Internet) :
15. Point de contact pour les destinataires du service (article 12 du DSA) :

³ Veuillez indiquer une adresse e-mail du siège pour la communication avec le DSC (par exemple dsa@platformbusinessname.eu ou l'adresse e-mail officielle d'une personne). Notez que cette adresse ne peut pas être la même que celle des adresses e-mail de la « Transparency Database ».

16. Moyens par lesquels les informations concernant le point de contact de l'article 12 du DSA sont mises à la disposition du public (par ex. URL, document, section du site Internet) :

II. Informations relatives au service intermédiaire

1. Liste de tous les services intermédiaires proposés, y compris une brève description de chaque service :

2. Identification de la catégorie de service intermédiaire pour chaque service fourni comme indiqué au point précédent :

Service 1 :

☐ Simple transport

☐ Mise en cache

☐ Hébergement

☐ Plateforme en ligne

☐ Place de marché en ligne (B2C)

☐ Moteur de recherche en ligne

Service 2 :	☐ Simple transport ☐ Mise en cache ☐ Hébergement	☐ Plateforme en ligne ☐ Place de marché en ligne (B2C) ☐ Moteur de recherche en ligne
Service x :	☐ Simple transport ☐ Mise en cache ☐ Hébergement	☐ Plateforme en ligne ☐ Place de marché en ligne (B2C) ☐ Moteur de recherche en ligne
III. Informations opérationnelles		
1. Nombre moyen de destinataires actifs mensuels* par service proposé dans l'Union (article 24 DSA) : *À la date de la notification		
Service 1 :	Service x :	
Service 2 :		
Moyens par lesquels les informations concernant le nombre de destinataires actifs mensuels sont mises à la disposition du public (par ex. URL, document, section du site Internet) :		
2. Autres États membres de l'UE où chaque service intermédiaire est proposé (à ne répondre que le cas échéant) :		
Service 1 :	Service x :	

Service 2 :	
3. Si vous proposez également des services intermédiaires dans d'autres États membres de l'UE, veuillez confirmer que votre établissement principal⁴ se situe en Belgique : ☐ Oui ☐ Non	

Toute modification des informations fournies dans le présent formulaire doit être signalée dans les plus brefs délais.

Date :

Signature au nom du fournisseur de services intermédiaires⁵ :

⁴ En vertu du DSA, l'établissement principal est le lieu où le prestataire a son administration centrale ou son siège statutaire au sein duquel sont exercés les principales fonctions financières ainsi que le contrôle opérationnel.

⁵ Ce document doit être signé au nom du fournisseur de services intermédiaires. Veuillez également indiquer le nom du signataire ainsi que sa fonction ou sa relation avec le fournisseur de services intermédiaires.